



L'édito

N°1/ 2024 janvier

Lundi 22 janvier, l'intersyndicale nationale DGFIP Solidaires

Finances Publiques, CGT Finances Publiques, F.O.-DGFIP et l'alliance CFDT/ CFTC Finances Publiques s'est adressée à l'ensemble des agents de la DGFIP pour leur indiquer qu'elle « *ne se résignera à voir diminuer encore le pouvoir d'achat des agents de la DGFIP, ni à voir se poursuivre la dégradation des conditions d'exercice de nos missions, du cadre statutaire et du service public fiscal et comptable. Depuis l'automne dernier des négociations indemnitaires se sont engagées à la DGFIP, celles-ci reprendront le 29 janvier prochain et notre détermination à obtenir une reconnaissance indemnitaire à la hauteur de notre conscience professionnelle et notre technicité est intacte. Cela fait plus de 10 ans que notre régime indemnitaire n'a pas été revalorisé, cela ne peut plus durer !* »

N'en déplaise à l'ex-ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini, qui a annoncé mardi 14 novembre 2023 que 2024 serait « une année blanche », pour nous, 2024 doit être l'heure des comptes pour chacun d'entre nous qui faisons vivre la DGFIP, malgré les réformes structurelles incessantes et les suppressions d'emplois massives, qui ont terriblement dégradé nos conditions de travail.

Rappelons juste ces chiffres : en 2003, l'ex DGI et l'ex DGCP totalisaient environ 140 000 emplois, aujourd'hui la DGFIP en compte moins de 94 000...

Nous nous devons aussi de revenir sur l'actualité médiatique et judiciaire de notre direction, ou plus exactement de notre ex-directeur général. En effet, nous avons découvert le 12 janvier dernier que le Directeur Général changeait d'étage pour occuper le poste de directeur de cabinet de Bruno Le Maire. Une promotion politique sans doute pour « ce grand commis de l'Etat », comme certains aiment à présenter les hauts fonctionnaires. Un grand commis qui s'est manifestement distingué en sa qualité de conseiller fiscal ou plutôt de conseiller en contournement fiscal et social au profit du PSG. C'est ce même homme qui, dans un rôle de composition digne de la comedia del arte, claquait la porte des négociations indemnitaires en décembre dernier, prétextant avoir été outré par un tract syndical,

alors qu'il savait sans doute déjà qu'il quitterait son poste et après avoir proposé royalement aux agents des finances publiques **3 points d'ACF, soit 46 centimes brut d'augmentation par jour.**

En fait, du gouvernement jusqu'aux hauts fonctionnaires on nous rebat les oreilles sur les valeurs républicaines et le principe d'égalité des citoyens mais qu'en est-il vraiment ? A la CGT Finances Publiques, nous sommes attachés à l'égalité de traitement devant l'impôt et à la lutte contre la fraude fiscale. Force est de constater que ce principe serait adaptable par les Ministres et Directeurs selon la « qualité » du contribuable, selon sa classe et son rang pour être précis. On n'ose imaginer ce qu'il adviendrait d'un agent des finances publiques « de base » qui s'aventurerait sur le terrain du conseil en contournement fiscal..... Une promotion sans doute à n'en pas douter.

La période regorge en effet de « modèles » : Un Ministre convaincu de conflit d'intérêts mais à l'insu de son plein gré. Un secrétaire général de la Présidence mis en examen pour conflit d'intérêts et qui reste en poste. Une Ministre de l'Education Nationale qui ment sciemment et inscrit ses enfants dans une école catholique traditionaliste qui bafoue les principes républicains.... Cette même Ministre qui manifestement respecte les citoyens et ne les prend pas pour n'importe qui en déclarant : « **je n'ai pas menti mais la réalité ne me donne pas raison** ». La même qui déclarait lors d'une audition au parlement au sujet de la gestion de la fédération française de Tennis dont elle avait été salariée pour un salaire annuel de 500 000 € : « ... **je suis mal payée au regard de la quantité d'heures que je m'enfourne...** » Jusqu'au Président de la République qui, lors de sa très longue conférence de presse, ose nous dire (à la 22ème min et 30 secondes) : « **j'ai rouvert des trésoreries** » alors que **sous son mandat elles ont toutes fermé !** Mais à les entendre tous, ce seraient eux les garants des valeurs républicaines..... On est bel et bien dans le monde d'Orwell et du Ministère de la Vérité qui était en fait celui du mensonge et de la propagande.

ACF, KEZACO ?

Les allocations complémentaires de fonctions (ACF)

L'ACF constitue le cœur du régime indemnitaire des personnels économiques et financiers. L'arrêté du 21 juillet 2014 refonde le régime propre aux personnels de la DGFIP avec 4 critères de référence et un barème de points attaché à chacun des 4 critères.

La valeur annuelle du point ACF est celle qui était en vigueur dans l'ex-DGCP et inchangée depuis 2009 : 55,05 euros bruts.

- Le critère « technicité » est le socle commun à l'ensemble des agents de la DGFIP à l'exception des comptables, AFiP et AGFiP.
- Le critère « expertise et encadrement » est attribué aux agents exerçant des fonctions comptables ou non comptables pour les A et A+.
- Le critère « responsabilité particulière » est attribué aux cadres supérieurs, aux comptables et aux inspecteurs affectés en direction.

- Le critère « sujétions particulières » est attribué aux agents A, B ou C exerçant des missions particulières. Il s'agit notamment des missions de vérifications, de contrôle et de contentieux, des missions de recouvrement et d'assistance, des missions de production éditique à portée nationale, des missions assurées au sein de la Centrale ou des services rattachés et des missions dont l'exercice comporte certaines contraintes particulières.

Les fonctions ouvrant droit à tel ou tel régime indemnitaire peuvent s'illustrer dans le tableau ci-dessous :

A, B et C standard	A, B et C spécifiques	Huissiers	IDIV, IP, AFIPA Non comptables Inspecteurs des directions	Comptables
		ACF Responsabilité		ACF Responsabilité
			ACF Expertise et encadrement	
	ACF Sujétions – contraintes particulières			
ACF Technicité				

L'ACF Technicité : socle du régime standard. Environ 80 % des agents de la DGFIP, tous corps et grades confondus, relèvent du régime standard. Au regard de l'ACF, cela implique qu'ils ne sont attributaires que de l'ACF technicité, qui constitue le critère socle du régime indemnitaire DGFIP. Ce critère socle de l'ACF technicité est déterminé selon le barème suivant :

- 22 points pour les agents de catégorie C, soit 1 211,10 € annuels bruts (100,93 € mensuels)
- 40 points pour les agents de catégorie B, soit 2 202 € annuels bruts (183,50 € mensuels)
- 70 points pour les agents de catégorie A (à l'exception des comptables et du corps des AFiP/AGFiP) soit 3 853,50 € annuels bruts (321,13 € mensuels).

L'ACF Sujétions particulières : déterminant des régimes spécifiques. Environ 20% des agents de la DGFIP se voient attribuer un régime dit spécifique, au regard des sujétions/contraintes/responsabilités/ etc. particulières du poste qu'ils occupent. En matière de rémunération, cela se traduit par l'attribution d'un certain nombre de points relevant des 3 autres critères de l'ACF précédemment présentés. En ce qui concerne les agents de catégories C et B, seul le critère « sujétions particulières » est utilisé. Le barème de points varie selon les services et/ou fonctions occupées (géomètres, EDR).

Il ne faut donc pas confondre Point d'indice et ACF .

Voici les revendications portées par Solidaires, CGT, FO, CFDT-CFTC :

- ☐☐La revalorisation à 200 € mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité inchangée depuis 2017, avec application du taux normal de pension civile, soit 11,1 % au lieu de 20 % actuellement ;
- ☐☐La revalorisation de la valeur du point ACF inchangée depuis 2009 ;
- ☐☐L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- ☐☐Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- ☐☐La revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- ☐☐La revalorisation des remboursements de frais ;
- ☐☐La revalorisation de la prime de rendement inchangée depuis 2017 ;
- ☐☐L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

TU FAIS QUOI LE 29 JANVIER ?

Après leur suspension unilatérale par notre bon PDG Jérôme Fournel en décembre, les négociations indemnitaires vont reprendre le 29 janvier. L'intersyndicale a proposé à cette occasion de bouger toutes et tous ensemble pour décrocher une revalorisation indemnitaire qui ressemble un peu à quelque chose. Récemment, **180 € et 200 € par mois** ont été respectivement octroyés à nos collègues de la **Santé** et de l'**Intérieur**. Plus près de nous, lors de leurs négociations respectives, nos collègues douaniers ont obtenu en moyenne **110 € par mois**, et **60 € par mois** pour ceux de la **DGCCRF**. Bien loin de l'aumône proposée en début de négo par ce pingre Jérôme. L'argent est là, allons le chercher !

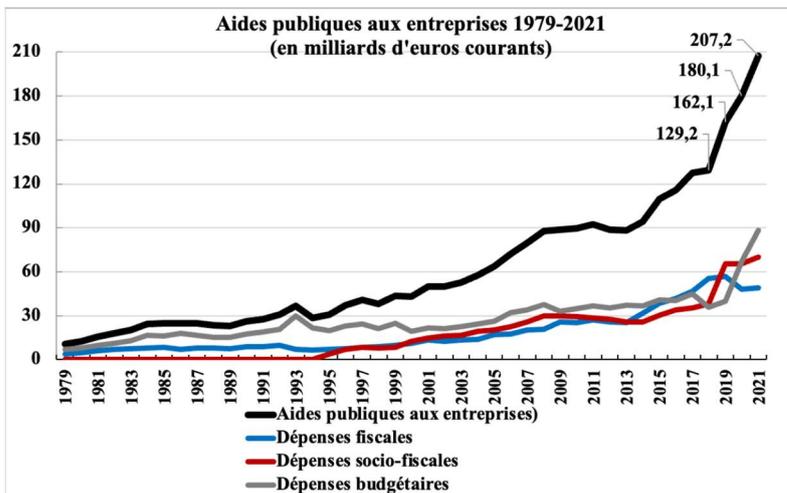
LA NOUVELLE DE LA SEMAINE

Contrairement au mass media, nous n'allons pas revenir sur le micro évènement du micro remaniement ministériel mais sur une annonce bien plus pertinente.

Les sociétés du CAC 40 annoncent distribuer 97 milliards d'euros de dividendes en

2023 ! Dans le même temps la pauvreté a largement progressé ces trois dernières années, avec une smicardisation du salariat (**la part de salariés au SMIC augmente de 10% en 2017 à 17.3% en 2023**), une inflation à deux chiffres sur l'alimentaire et une baisse de l'impôt sur les sociétés !

A la lecture du graphique suivant, on se pose une question : Quelle part de ces aides va directement des poches de l'État dans la poche des actionnaires ?



Pour la CGT, il y a urgence à procéder à une évaluation de l'impact de ces aides aux entreprises, de les soumettre à conditions (création d'emplois de qualité...) et de faire un tri urgent dans cet argent magique qui est déversé sans aucun contrôle. L'ensemble de ces aides représente le premier budget de l'État pendant que l'hôpital public s'effondre.

C'EST JÉRÔME

Qui se fait allumer par Médiapart pour avoir aidé son ministre Darmanin à « truander » les impôts et l'URSSAF à l'occasion du non moins rocambolesque transfert de Neymar au PSG. On parle quand même de

dizaines de millions d'€ de droits éludés grâce à la manœuvre. C'est bien le même Jérôme qui nous présentait ses vœux depuis Toulouse et proposait, aux agent-es des finances publiques, 46 centimes bruts d'augmentation ACF par jour... Et le voilà promu en récompense de ses bons sévices.

SOUS SOUS SECRÉTAIRE

Le remaniement ministériel nous laisse un goût particulièrement amer en tant que fonctionnaire. Disparition d'un grand ministère de la Fonction Publique, un mariage de la carpe et du lapin avec un ministère de la Santé et du Travail, et que dire de l'association baroque de l'Éducation Nationale et des Jeux Olympiques...

C'est un signe fort que donnent Emmanuel Macron et Gabriel Attal, confirmant ainsi leur vision ultra-libérale de la société et du peu de cas qu'ils font des missions publiques et des agents et agents, fonctionnaires comme non-titulaires, ainsi que des retraité-es des trois versants de la Fonction publique.

Ce nouvel épisode consternant souligne que rien de bon n'est à attendre de la Macronie dans les mois qui viennent en matière de pouvoir d'achat, de statut, d'égalité professionnelle ou encore d'emploi pour l'ensemble de la Fonction publique.

Plus inquiétant, la Macronie missionne S. Guérini pour instaurer une nouvelle couche de rémunération au « mérite » (à l'arbitraire serait plus exact) et une « réforme de fond de la fonction publique ». Gageons qu'il s'agit là d'achever le statut et ses règles protectrices pour les agent-es.

DECRYPTAGE DU DISCOURS PRESIDENTIEL

Il faut bien décrypter le discours du Président et nous découvrons alors ce que ce gouvernement au service du capital nous prépare :

☑ Pour les fonctionnaires, l'enterrement du statut (présenté comme un carcan et une rente), et l'instauration de la rémunération au mérite individualisée.

☑ Nouvelle remise en cause des droits des chômeurs.

☑ Nouvelle réduction des droits des salariés avec une seconde vague, après les ordonnances Macron de 2017, de mise en pièces du code du travail.

☑ Augmentation sans précédent du budget militaire au détriment des budgets sociaux.

Et tout cela avec un président et un gouvernement minoritaire qui ne cessent d'user de l'article 49.3 (23 fois en 18 mois) pour faire passer leurs projets dans un abaissement continu du rôle du parlement et de la démocratie parlementaire.

La situation politique du pays, et même si comparaison n'est pas raison, a un parfum des années 30 : affairisme, reculs démocratiques, remises en cause de libertés publiques, logique du bouc émissaire, loi immigration qui retranscrit des pans entiers du programme du rassemblement national.



Adhérent de la CGT, tu es aussi adhérent à l'association de consommateurs INDECOSA.

En 1979, la CGT a voulu se doter de moyens nouveaux pour agir dans le domaine de la consommation en direction des salariés. Elle s'est fixée comme but : l'**IN**formation, la **DE**fense du **CO**nsommateur **SA**larié. notre association est aujourd'hui reconnue par l'Etat et participe du fait de cette reconnaissance à de nombreuses instances de concertation.

Nos champs d'intervention sont multiples : logement / rénovation énergétique / services publics / transport / 2nergie / l'eau / la Poste / l'alimentation / la santé /la banque/ l'assurance / la justice et bien sûr les achats de biens de consommation.

Dans le département, des permanences sont organisées sur 3 sites :

* A Poitiers le mardi et jeudi de 14 h à 17h 21 bis rue Arsène Orillard.

tel : 0549603470. Mel : indecosa86@laposte.net

* A Châtelleraut le jeudi de 14h30 à 18h. 11, rue duCognet.

tel : 0549211539. Mel : indecosachatellrault@gmail.com

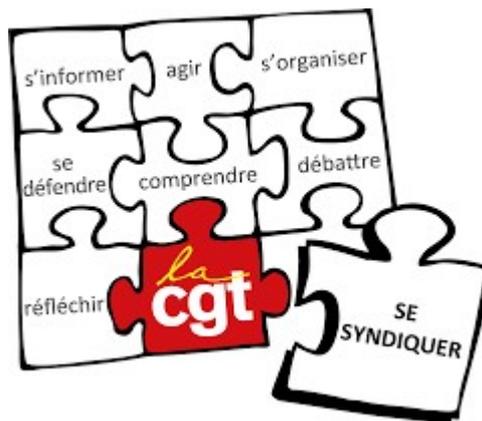
* A Chauvigny le 1^{er} mercredi du mois 1, rue du Moulin St Léger

Sur rendez-vous au 0978816968.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux si vous rencontrez une difficulté dans les domaines listés ci-dessus.

Les gazettes de l'INDECOSA sont disponibles sur le site de la CGT FiP86

<https://86.cgtfinancespubliques.fr/> ou Ulysse local, vie pratique, les organisations syndicales



Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade : Échelon : Indice : Temps partiel :

Résidence administrative

Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!